



CANICULE: PAS DE PERFORMANCE SANS PROTECTION



À L'ADMINISTRATION
CENTRALE AUSSI,
LA CHALEUR PEUT
METTRE LA SANTÉ
EN DANGER.

QUAND LE THERMOMÈTRE GRIMPE,
LA SANTÉ DES AGENTS DOIT PASSER
AVANT LES TABLEAUX DE BORD.



HYDRATEZ-VOUS RÉGULIÈREMENT.

Buvez de l'eau, sans attendre
d'avoir soif.



LIMITEZ L'EXPOSITION À LA CHALEUR.

Fermez stores et volets aux
heures les plus chaudes,
aérez tôt le matin.



NE BANALISEZ PAS LES SIGNES DE FATIGUE OU DE MALAISE.

Maux de tête, vertiges, nausées,
fatigue inhabituelle :
réagissez rapidement.



SIGNEZ TOUTE SITUATION DE TRAVAIL DÉGRADÉE.

Locaux surchauffés, manque d'eau,
équipements inadaptés...
Faites remonter l'information.



L'ADMINISTRATION A UNE OBLIGATION DE PROTECTION DES AGENTS.

L'employeur doit prendre
toutes les mesures nécessaires
pour garantir la santé et
la sécurité des personnels :
adaptation des horaires et
aménagement des locaux,
télétravail si possible,
matériel adapté...

**LA PRÉVENTION
N'EST PAS UNE OPTION.**

LA CGT CENTRALE FINANCES RESTE VIGILANTE
POUR QUE LES CONDITIONS DE TRAVAIL SOIENT ADAPTÉES
ET QUE LA SANTÉ DES AGENTS PASSE AVANT TOUTE
AUTRE CONSIDÉRATION.



PROTÉGEONS-NOUS. RESTONS VIGILANTS.

LA CGT À VOS CÔTÉS